

ARRETE DU MAIRE N° 23/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu la demande présentée par l'Association MUSIC ART - 12 rue du Château - 54610 Manoncourt-sur-Seille, représentée par Madame Laurence JOLIOT – Présidente de l'Association, pour l'organisation du Festival Art et Musique les samedi 23 septembre 2023 et dimanche 24 septembre 2023 dans (les parcs privés du Château de Manoncourt-sur-Seille et de Morey) et à l'Eglise de Morey,

Le Maire de la Commune de BELLEAU,

ARRETE

Article 1er. Village de Morey : à partir du samedi 23 septembre 2023 de 13h00 à 19h00 et dimanche 24 septembre 2023 de 9h00 à 19h00 :

L'entrée dans le village se fera par la route départementale 44A dans le sens Nomeny – Custines. Les rues de la Roité, rue Saint-Pierre et rue du Buzion seront en sens unique. (du N° 2 rue de la Roité vers le N° 17 rue du Buzion).

La sortie du village se fera par la rue du Buzion qui redonne sur la route départementale 44A.

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée l'Association MUSIC ART, chargée de l'organisation de cette manifestation, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée de ce festival dans le village de Morey.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5. Ampliation sera adressée à :

- ✓ Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - 54038 NANCY Cedex,
- ✓ Gendarmerie Nationale - 7 rue de Lorraine - 54610 NOMENY,
- ✓ Association MUSIC ART - 12 rue du Château - 54610 Manoncourt-sur-Seille.

Belleau, le 21 septembre 2023

Le Maire,

Philippe BARTHELEMY



Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.